

Distr. RESTRICTED
PRS/2010/CRP.19

ORIGINAL: French

SECOND INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Second International Decade for the Eradication of Colonialism: assessment of decolonization process in today's world

**Nouméa, New Caledonia
18 to 20 May 2010**

STATEMENT

BY

Mr Mohamed Sofiane BERRAH

(Algeria)

Déclaration de:

M. Mohamed Sofiane Berrah

Représentant de l'Algérie au Séminaire régional du Pacifique pour la mise en œuvre
de la deuxième décennie internationale pour l'élimination du colonialisme

Nouméa, Nouvelle Calédonie

18-20 May 2010

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole à l'occasion de ce Séminaire sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001-2010).

Je remercie les autorités de l'île pour leur sollicitude et les félicite pour l'excellente organisation de nos travaux.

Avant de venir ici, j'ai pris le temps de me documenter un peu sur l'histoire de la Nouvelle Calédonie. Dans mes recherches, je suis tombé sur l'ouvrage de Malika Ouennoughi «Algériens et Maghrébins en Nouvelle-Calédonie de 1864 à nos jours» qui, dans une mise en perspective anthropologique, raconte l'emprunte qu'ils ont laissé sur l'île.

Elle dit, et je cite «lorsque vous voyez un dattier, c'est qu'il y a un "vieil Arabe" qui est passé par-là (...) ». Le dattier, dans cette représentation, constitue un peu le fil conducteur, le guide végétal, le marqueur culturel et le témoin actuel de la déportation des Algériens en Nouvelle-Calédonie».

J'en ai conclu qu'une part encore inexplorée de l'histoire de mon pays s'est déroulée sur cette terre qui fut, vers la fin du 19^e siècle, une colonie pénitentiaire pour des vagues successives d'exilés algériens dont le seul crime était de s'être élevé contre l'injustice du colonialisme.

Poussant plus loin la recherche, je découvris une autre vérité historique tout aussi inconnue du grand public en Algérie comme en France. Cette île fut le théâtre du croisement de la trajectoire historique de deux peuples. Des français, d'une part, bannis de leur terre natale pour avoir orchestré les événements de la Commune de Paris, et des algériens, d'autre part, artisans du soulèvement de Mokrani et de Cheikh El Haddad envoyés grossir ce qui va devenir par la suite la deuxième plus grande colonie de l'empire français après l'Algérie. Ces deux communautés d'exilés ont partagé sur cette île une communauté de destin étant tous deux victimes d'un jugement infamant prononcé par un ordre évanescent. Je ferme cette parenthèse historique !

Monsieur le Président,

Je crois après avoir écouté attentivement de nombreuses interventions qu'il ne serait pas inutile de rappeler ce pourquoi nous sommes réunis ici.

Ce séminaire se tient annuellement pour examiner l'état d'avancement du processus de décolonisation dans les 16 Territoires encore inscrits sur la liste du Comité des 24.

Il est inspiré dans ses travaux par la résolution 1514(XV) qui en définit le cadre et les objectifs ainsi que la résolution 1541(XV) qui, solidaire de la première, arrête trois options possibles pour permettre aux peuples des territoires non autonomes de décider de leur statut futur en optant soit pour la libre association, l'intégration ou l'indépendance.

Leur adoption, en 1960, fut un temps fort de l'histoire de notre Organisation en ce qu'il traduit un formidable élan de généreuse colère contre l'injustice et l'oppression incarnées par le système colonial. Depuis cette date, nous comptons heureusement des pays libres et souverains, instruits de leurs droits et de leurs devoirs et qui célèbrent avec gratitude l'anniversaire de leur émancipation.

Dans sa résolution 55/146(2000) portant «Deuxième décennie internationale pour l'élimination du colonialisme», l'Assemblée générale, en reconduisant le plan d'action qui avait été adopté par sa résolution 46/181(1991), s'était fixée pour objectif ultime «l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux grâce à l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des populations des territoires non autonomes qui existent encore».

Là encore, l'Assemblée générale réaffirmait de la façon la plus solennelle non seulement le rôle historique de l'Organisation des Nations unies en faveur de l'élimination du colonialisme, mais également sa responsabilité permanente en tant que garant impartial de l'exercice par les peuples des territoires non autonomes de leur droit à l'autodétermination dans la liberté la plus totale et en l'absence de toute pression.

A travers cet engagement renouvelé, le parachèvement de la décolonisation est devenu une nécessité inéluctable qui s'impose aux Nations unies comme un test de crédibilité et le passage obligé pour aspirer à la réalisation d'ambitions encore plus grandes.

L'Algérie se reconnaît parfaitement dans cette attitude ferme et rigoureuse de l'Assemblée générale qu'elle a, aussitôt son indépendance recouvrée, inscrite comme principe dans sa constitution et comme axe permanent de sa politique étrangère jusqu'à en faire une constante intransgressible qui survit aux événements et aux hommes.

Monsieur le Président,

S'il est vrai que la décolonisation est un état d'esprit, il est également vrai que, comme toute croyance, elle se féconde par l'action.

Cette action pour être protégée contre les fléchissements de la volonté, le renoncement et les aléas du temps se doit d'être animée de rigueur et imprégnée de méthode.

Dans cet esprit, en même temps que l'AG/Onu confiait dans sa résolution 1651(XVI) de 1961 à ce Comité la responsabilité première de mettre en œuvre intégralement la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, elle faisait de lui le porteur des aspirations légitimes des peuples coloniaux à l'émancipation et à une vie digne.

Or, depuis quelque temps, nous observons que, par glissement successif, cet organe est devenu un forum où les positions exprimées tendent à conforter les assises et fondements du colonialisme, comme s'il était question de lui donner une apparence acceptable, plutôt que de hâter son élimination.

Dans cette logique, la décolonisation est présentée comme une entreprise de rééquilibrage et de rattrapage des inégalités entre colons et autochtones à travers une mise à niveau économique et l'accroissement de la représentativité des autochtones dans les institutions. Cette approche part du principe que les problèmes des Territoires non autonomes sont d'abord économiques, sociaux et culturels et les instruments de leurs solutions sont forcements juridiques et institutionnels.

Le colonialisme, sous cet éclairage, est appréhendé comme une œuvre civilisatrice de même qu'une nécessité quasi humanitaire dont il faut, pour soigner son image et le légitimer son action, dissocier les bouleversements violents qui ont profondément et irréversiblement modifié la trajectoire des peuples colonisés.

Plus inquiétant encore, le colonialisme a perdu dans les débats son caractère de passif détestable pour se transformer en anodine colonisation dont on pourrait, à l'infini, gloser plus ou moins savamment sur ses bienfaits et sur ses méfaits.

Cette vision contredit le verdict rendu de manière consensuelle par l'ensemble de la Communauté des peuples de la planète qui, en adoptant la résolution 1514 a exprimé clairement sa condamnation totale de ce que Jacques Duclos, auteur français qualifie de cette honte du 20^e siècle, assortie d'aucune circonstance atténuante.

C'est ce verdict sans équivoque qui doit impérativement servir de repère commun à nos travaux et aux mémoires présentes de tous les peuples encore sous occupation étrangère sous peine d'oblitérer leur avenir qui ne peut être pensé et agi que sur la base de l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

J'observe également que le discours tenu par certaines puissances administrantes tend à occulter délibérément le fond du problème: la question de la souveraineté. C'est elle et nulle autre question qui détermine les conditions politiques de constitution d'une identité nationale, et c'est sur elle que les peuples des Territoires doivent se déterminer.

Monsieur le Président,

En Afrique, continent qui s'est réjoui légitimement de la libération de presque tous les peuples du joug colonial, le peuple du Sahara occidental attend patiemment des Nations unies l'accomplissement scrupuleux de sa mission de paix.

Depuis son inscription sur la liste des territoires à décoloniser, cette question est clairement appréhendée tant dans sa nature que dans les termes de sa solution définitive.

Par sa nature, la question du Sahara occidental pose le problème d'un processus de décolonisation contrarié que la Communauté internationale avait pris sur elle de redresser.

Par la solution qu'elle appelle, cette question impose l'exercice authentique par le peuple de ce territoire de son droit à l'autodétermination dans des conditions de régularité, de liberté et de probité internationalement garanties.

Il y a trois ans, à la faveur de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 1754 (2007), les deux parties au conflit sont convenues de renouer le dialogue et de s'inscrire dans une nouvelle séquence politique ouverte.

Ce dialogue, dont les vertus sont amplement confirmées dans d'autres conflits, en Nouvelle Calédonie comme partout ailleurs, est à la fois une exigence de simple bon sens et un pari optimiste sur l'avenir où les parties témoignent de leur bonne disposition envers un règlement définitif du conflit du Sahara occidental conformément au droit international, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'AG/Onu et du Conseil de sécurité.

Loin d'être une fin en soi, ce dialogue doit déboucher sur des résultats tangibles et amorcer une rupture avec la logique de la solution imposée.

Une telle disposition procède de notre conviction que lorsque la bonne foi et la bonne volonté sont manifestes, les ressources du dialogue et de la négociation ne peuvent manquer de précipiter l'avènement de la paix dans la région.

L'Algérie espère et, en fait, est confiante en ce que la raison saura finalement prévaloir et amener le Maroc à aller à la rencontre de la volonté du peuple du Sahara occidental de se déterminer librement, dans la fraternité avec le peuple marocain, mais dans le refus de toute contrainte à sa volonté librement exprimée.

J'ajoute qu'au moment où le processus de négociations cultive l'espérance en une solution pacifique au conflit, il n'est que justice que le peuple du Sahara occidental bénéficie d'une protection internationale.

Il s'agit là d'une exigence pour préserver les acquis encore fragile du processus en cours tout en permettant au peuple sahraoui dans le Territoire occupé de constater son impact positif sur sa vie quotidienne.

Cette protection serait idéalement assurée par les Nations unies à travers soit l'extension du mandat de la MINURSO à la protection active et la supervision du respect des droits de l'homme ou la présence d'un représentant du Haut Commissariat aux droits de l'homme dans les effectifs de cette mission de paix.

Monsieur le Président,

L'Algérie se félicite que le Secrétaire général de l'Onu continue d'engager sa compétence dévouée dans la recherche de moyens propres à faciliter la promotion d'un règlement pacifique, juste et définitif du conflit garantissant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

L'Algérie qui participe au même titre que la Mauritanie au processus de négociations en sa qualité de pays voisin, tient à assurer une fois de plus M. Ban Ki-Moon et son Envoyé personnel, M. Christopher Ross, de son plein soutien pour leurs efforts méritoires en vue de sortir ce conflit de l'impasse.

Monsieur le Président,

Nous aurions aimé épargner à cette assemblée le recours à débat stérile comme nous aurions aimé, par une volonté délibérée, lui éviter toute occasion de voir s'ouvrir de vaines polémiques.

Mais maintenant que le Maroc a proféré à l'endroit de mon pays des accusations sans fondements, fournir des précisions devient nécessaire.

Le Maroc est bien habile à mal poser les problèmes pour mieux légitimer les odieuses solutions qu'il leur apporte.

Cette enceinte est familière de pratiques par lesquelles le Maroc dénature la substance des déclarations, des décisions ou des résolutions pour lui faire dire ce qu'elles ne disent pas et pour leur faire servir ce qu'elles n'étaient, manifestement, destinées à servir.

Ma délégation considère que la politisation étroite du débat prenant implicitement prétexte de l'appui de l'Algérie au droit fondamental des Sahraouis de choisir leur destin n'apporte pas de valeur ajoutée à nos débats.

La déclaration marocaine est à mettre en rapport avec le fait que l'Algérie défend un droit fondamental qui dérange: l'exercice non amputé du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Ce droit vient d'être réaffirmé par toute l'Afrique à la session spéciale au Sommet de l'UA du 31 août 2009 qui a appelé à l'intensification des efforts en vue de la tenue d'un referendum d'autodétermination pour permettre au peuple du Territoire de choisir entre l'option d'indépendance et celle de l'intégration dans le royaume du Maroc.

Résolutions du Conseil de sécurité :

D'évidence, le Conseil, en prenant formellement note de la proposition de chacune des deux parties, a solennellement investi son autorité dans un processus de négociations qui se doit d'être équitable et transparent entre deux parties égales dont les positions doivent recevoir le même traitement.

C'est cette approche équilibrée qui est de nature à générer une dynamique de rapprochement des positions en présence à travers l'exploration de voies et moyens susceptibles de construire la confiance entre les deux parties, et à travers la discussion de thèmes d'intérêt pour l'avenir du territoire du Sahara occidental quel que puisse être son statut définitif.

D'évidence, également, le Conseil de sécurité, en préconisant des négociations sans conditions préalables, a clairement répudié la prétention exorbitante de l'une des parties de prédéterminer, en sa faveur, le cadre, la base et le résultat desdites négociations.

C'est dire que c'est aller à l'encontre de la volonté du Conseil de sécurité et du bon sens même que de tenter d'accorder un avantage indu à l'une des deux parties au risque de jeter le discrédit sur le processus de négociations et de le mettre en péril alors même qu'un processus aussi délicat qui en est à ses débuts a plutôt besoin d'un maximum de sollicitude et d'encouragement. Au demeurant, la légalité internationale ne souffre pas d'équivoque en la matière.

Au nom du réalisme, le Maroc veut entériner sa politique de fait accompli colonial soutenu par le renoncement, par certains Etats qui se disent défenseurs des droits de l'homme, de la

reconnaissance de la prééminence du droit à l'autodétermination qui est l'un des principaux des droits de l'homme.

Toujours au nom de ce réalisme, on souhaite faire abstraction des aspirations nationales du peuple Sahraoui qui, trois décennies durant, a souffert l'éloignement, le déchirement et les brimades pour recouvrer sa liberté.

Accepter et promouvoir cet état de fait c'est faire injure à la justesse de sa cause pourtant confortée par le droit international.

Nous considérons pour notre part, que le véritable réalisme consiste à amorcer un retour à la légalité en permettant au peuple du Sahara occidental d'exprimer librement son choix. C'est cette perspective pourtant parfaitement légitime qui semble déclencher le plus d'angoisse chez les partisans de la solution imposée.

Rôle de l'Algérie

Dès lors que les Nations Unies et la Cour Internationale de justice avaient établi clairement l'applicabilité de la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 portant Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance aux Pays et aux Peuples Coloniaux au Sahara Occidental, l'Algérie ne pouvait qu'être solidaire du peuple sahraoui pour la réalisation de son aspiration naturelle à exercer son droit à l'autodétermination.

Forte de ces convictions et animée d'un sens élevé des responsabilités à l'égard de tous les peuples de la région, l'Algérie n'a cessé d'œuvrer pour le parachèvement pacifique du processus de décolonisation du Sahara occidental à travers l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et crédible.

C'est ainsi qu'elle a été de tous les efforts menés par l'Organisation de l'Unité Africaine et les Nations Unies visant à promouvoir une solution juste, durable et équitable du conflit du Sahara occidental et qui ont été couronnés par l'adoption du Plan de règlement.

Elle a œuvré avec la même énergie lorsqu'il s'est agi d'aider à aplanir les obstacles qui se sont dressés sur la voie de la mise en œuvre des plans en apportant son soutien aux efforts du SG/Onu et de ses envoyés personnels.

Elle a soutenu avec la même détermination les Plans de Paix. Ces contributions de l'Algérie à la recherche persévérante de la paix ont toujours été marquées du souci de favoriser un rapprochement salubre des deux parties au conflit pour bâtir ensemble un avenir de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

Nous évoquons ce droit, non pour embarrasser le Maroc qui est un pays frère qui nous est cher, mais parce que notre propre processus de libération de l'occupation étrangère a donné à ce droit tout le sens qui lui a été reconnu à travers la résolution 1514 de l'Assemblée générale.

Dans sa quête résolue pour affirmer son droit à exprimer un choix sur son devenir, le peuple du Sahara occidental a besoin de notre soutien à tous pour braver ce mur que le Maroc se dresse contre toute forme de solidarité avec lui.

Ceux qui, à l'instar de l'Algérie, n'ont pas capitulé devant ce mur du silence et de l'oubli sont aujourd'hui l'objet de toutes les calomnies. Les propos désobligeants et accusateurs du

distingué représentant du Maroc à l'endroit de mon pays viennent donner corps à ces tentatives.

L'Algérie n'a, pour y faire face, que la force morale, l'attachement aux principes et l'espérance que la cause sahraoui, forte de son bon droit, saura triompher.

Monsieur le Président,

Je voudrais pour conclure ajouter qu'au regard de l'énorme défi à relever et de la perspective d'une action internationale soutenue dans le temps, l'Algérie appuie l'idée de la proclamation d'une troisième décennie des Nations consacrée à l'élimination du colonialisme.

Nous formulons cependant le vœu que cette décennie ne connaisse pas le sort de celles qui l'ont précédées et marque une fois pour toute la fin du colonialisme, tout le colonialisme.

Je vous remercie !